



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction Générale
Madame Bety Waknine
Directrice Générale

Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry Wauters
Directeur

Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Réf DPC : (corr. DPC : E. Demelenne)
Réf NOVA : 04/PFU/1742404 (corr. DU : C. Defosse)
Réf CRMS : GM/BXL30065_662_Parc_Sobieski
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le 21 octobre 2020

Envoi numérique (voir destinataires en fin d'avis) en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

Objet : BRUXELLES. Avenue Jean Sobieski. Parc Sobieski. Réaménagement et amélioration de l'alimentation de l'étang (mise à ciel ouvert partielle du Heyselbeek). Demande de permis unique.

Avis conforme de la CRMS

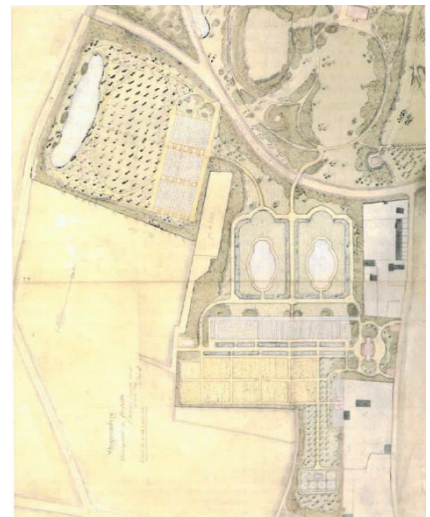
Madame la Directrice Générale,
Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 22/09/2020, reçu par mail le 13/10/2020, nous vous communiquons **l'avis conforme favorable sous conditions** émis par notre Assemblée en sa séance du 14/10/2020.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 juin 1998 inscrit le parc Sobieski à Laeken sur la liste de sauvegarde.

Historique du site

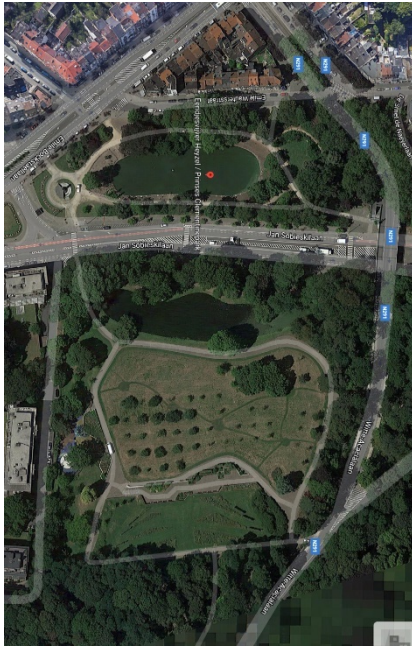
L'aménagement du parc Sobieski s'inscrit dans l'ensemble de projets, entrepris à partir de 1840 et surtout sous le règne de Léopold II pour remodeler le plateau du Heysel¹. Le Roi entreprend notamment l'agrandissement et l'embellissement du domaine de Laeken et il achète en 1880 la ferme de Stuyvenberg et plusieurs propriétés bordant l'ancienne rue du Renard (l'actuelle avenue Sobieski). Entre 1890 et 1895, il fait l'acquisition de plusieurs parcelles le long de la nouvelle rue Médori pour en faire un vaste ensemble horticole qui comprend à la fois le Jardin du Fleuriste ainsi que le Fruitier Royal qui constitue l'actuel parc Sobieski. Le plan d'ensemble pour cet ensemble est confié à Elie Lainé et réalisé entre 1897 et 1903.



Plan d'ensemble des Jardins du Fleuriste et du Fruitier Royal, E. Lainé, 1897 - Extrait du dossier de demande (étude historique).

¹ Voir par ex. *Les parcs de Laeken dans leur contexte - Étude historique et potentiel de développement*
<http://patrimoine.brussels/liens/publications-numeriques/versions-pdf/articles-de-la-revue-bruxelles-patrimoines/numero-14/article-14-11>

Dans sa partie supérieure, le Fruitiier Royal comprend, à l'origine, des serres pour cultiver des vignes, mais aussi pour abriter des orangers, des pêchers, des abricotiers... L'allée longeant les serres surplombe la partie centrale en pente sur laquelle se déploie le verger, accessible par un chemin ovoïdal. La promenade offerte par ce cheminement aboutit dans le bas sur une deuxième boucle ovale autour du lac. L'ensemble du Fruitiier Royal est ceinturé par une végétation plus dense.



Situation existante – © Google Earth

L'étang est alimenté par l'eau provenant de l'étang du Stuyvenberg, connecté au Heyselbeek qui disparaîtrait dans un collecteur sous l'avenue Jean Sobieski (ancienne rue des Renards) aménagée en 1904-1906, en même temps que la construction du pont Sobieski. En 1949, ce collecteur est reconstruit car devenu trop étroit et en mauvais état.

En 1975, le Fruitiier Royal n'est plus productif. La Donation Royale le met à la disposition du service de la Ville à la condition de le convertir en jardin public. Depuis lors, différents travaux sont entrepris tels que la création du passage sous l'avenue des Robiniers pour rejoindre directement le jardin Colonial, la démolition des serres, l'aménagement d'une grande terrasse panoramique, la réfection des chemins, etc. Plus récemment, on a procédé à la restauration du pavillon des jardiniers et à la restauration des grilles du parc.

Le projet

La présente demande porte sur l'amélioration de l'alimentation de l'étang et le réaménagement des berges ainsi que sur la suppression de chemins, notamment de la partie centrale, et la création d'un nouvel accès au parc.



Plan de projet – vue d'ensemble

Plan extrait du dossier de demande

Le projet souhaite répondre à différents objectifs qui sont à la fois d'ordre environnemental, urbanistique et patrimonial. Concrètement, le projet incorpore différentes approches qui seraient concrétisées par une série d'interventions qui se résument comme suit :

Approche environnementale :

- La remise à ciel ouvert du passage d'eau entre les étangs du Jardin colonial et du Parc Sobieski dans le lit historique du Heyselbeek et la reconnexion gravitaire effective des écoulements de surface pour limiter le déversement de ces eaux dans les égouts ;
- Le curage de l'étang et, dans un but d'augmenter la biodiversité, la naturalisation des berges de l'étang Sobieski, actuellement entouré de berges en clayonnage Azobé et vide de plantes de rives. Aussi le projet propose l'aménagement de zones à hauteur d'eau réduite pour permettre le déploiement de plantes de marais et de plantes semi-aquatiques ;
- L'aménagement de zones non accessibles au public (clôture en châtaigner) pour le déploiement de la biodiversité ;
- La suppression de certains chemins pour réduire les surfaces imperméables du site.

Approche urbanistique :

- Renforcer le lien entre les parcs et les étangs Sobieski et Clémentine en renforçant les éléments saillants du paysage ;
- Améliorer la connexion du parc au tissu urbain et notamment à l'avenue de Smet-Denaeyer par la création d'une nouvelle entrée à proximité de la culée du pont Sobieski.

Approche paysagère :

- Renforcer les éléments saillants du paysage (verger, étang, abords boisés) ;
- Clarification structurelle des cheminements : suppression du chemin qui sépare l'étang du verger pour augmenter l'étendue du verger et les vues vers l'étang ainsi que du chemin situé au pied de la terrasse.

Approche patrimoniale :

- (Re)matérialiser la figure ovoïde inhérente qui structurait le plan de Lainé en travaillant sur les plantations (ajout d'arbustes fruitiers évoquant le tracé du plan Lainé).

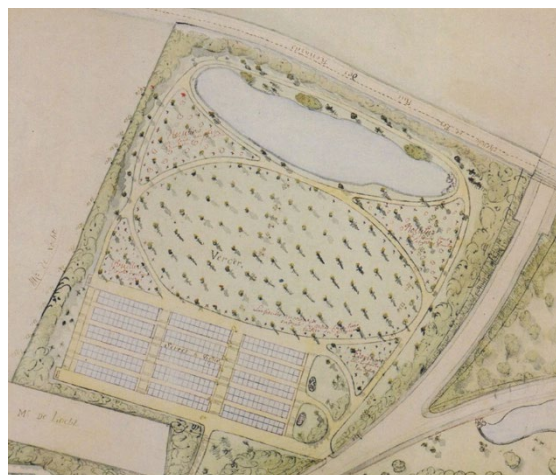
Avis de la CRMS

La CRMS encourage la requalification du parc Sobieski et prend bonne note des intentions qui sous-tendent les différentes approches. Du point de vue patrimonial, elle encourage l'option de renouer avec le plan historique de Lainé. Il s'agit en effet d'un plan de grande qualité qui s'inscrivait parfaitement dans les projets initiés fin XIXème pour le réaménagement du plateau du Heysel et qui offre encore aujourd'hui une composition présentant une grande cohérence et de grandes qualités paysagères. De manière générale, la Commission estime que les options présentées pour renouer avec le plan Lainé ne sont pas toujours pertinentes et que certaines risquent même de dénaturer le concept d'origine, notamment la suppression des boucles de promenade et le réaménagement des berges de l'étang (cf. infra). Ces aspects du projet devraient être revus en se référant davantage au plan historique de Lainé.

La CRMS est en revanche favorable à l'amélioration de la gestion de l'eau et à l'alimentation de l'étang par le rétablissement du réseau hydrique et la remise à ciel ouvert de la connexion entre l'étang Sobieski et celui du parc Colonial. Elle approuve ce volet du dossier. Elle est également favorable à une meilleure connexion du parc au tissu urbain environnant par la création d'une nouvelle entrée près du Pont Sobieski.

La CRMS formule donc un avis favorable sous les conditions suivantes :

Renoncer à la suppression du chemin qui est situé entre le verger et l'étang. Bien que les cheminements aient déjà subi d'importantes modifications, le parc actuel comprend encore des boucles de promenade proches de celles d'origine. Le chemin qui longe le côté amont de l'étang joue à cet égard un rôle essentiel dans le parc : il se situe à l'intersection de deux boucles de promenade qui, tant d'un point de vue historique et patrimonial, que pour des raisons d'usage, sont essentielles à la structure du parc et à la façon de le parcourir et le découvrir . La double boucle constituait la base du concept de Lainé qui permettait de définir les différentes parties du Fruitier Royal (les serres, le verger et le lac) tout en créant des promenades en pente douce permettant de jouir du paysage sous différents angles de vue. Elle constitue toujours un atout majeur de ce parc. La promenade autour de l'étang participe pleinement à l'expérience du parc et permet, de manière facile et accessible à tous (aussi à des personnes à faible mobilité) de découvrir tout le long des vues spectaculaires de l'étang.



Détail du plan d'E. Lainé, 1897 avec la double boucle de promenade autour du lac et du verger – Extrait du dossier de demande.



La promenade autour du lac - photo CRMS, octobre 2020

Dès lors, la CRMS demande de **préserver les boucles de promenade existantes.** Elle encourage par ailleurs le maître de l'ouvrage à aller un pas plus loin et à retravailler, dans la mesure du possible, les chemins existants pour se rapprocher davantage du tracé des chemins tels que dessinés par Lainé. La restitution de la forme ovoïdale en agissant aussi le tracé des chemins (et pas seulement les plantations comme le prévoit le projet) constituerait une très grande plus-value. En tout état de cause, **le plan de Lainé devra constituer la référence pour orienter tous les réaménagements du parc à court et plus long terme.**

Pour ce qui concerne la suppression du chemin qui longe la terrasse dans la partie haute du parc, la CRMS ne s'y oppose pas. Ce chemin fait double emploi avec celui de la terrasse qui se situe à l'endroit des anciennes serres. Il s'agit d'une partie fortement transformée (suite à la démolition des serres) qui mériterait une réflexion plus poussée et globale permettant à terme de se rapprocher au plan initial.

En ce qui concerne l'aménagement des berges, la CRMS demande de respecter pour cet aspect également les caractéristiques d'origine. L'étang, tel que conçu par Lainé et tel qu'encore présent aujourd'hui, se caractérise par **la ligne claire et nette des berges et l'effet miroir du plan d'eau** qui crée des vues qui sont de toute beauté et qui participent pleinement à l'expérience de la promenade autour du lac. On retrouve d'ailleurs ces mêmes caractéristiques du côté opposé de l'avenue Sobieski, dans le parc Clémentine et son étang, qui font partie du même ensemble réalisé sous Léopold II. La naturalisation des berges et



L'effet miroir du plan d'eau - photo CRMS, octobre 2020

l'introduction de pentes douces et de zones végétalisées pour renforcer la biodiversité effaceraient à la fois la lisibilité du dessin de l'étang et l'effet miroir du plan d'eau. La CRMS demande **donc de renoncer au réaménagement proposé des berges et de restaurer la situation existante en conservant la ligne nette des berges et l'effet miroir.**



Le traitement des berges tel que proposé par le projet - Extrait du dossier de demande

L'accroissement de la biodiversité, en termes de zones humides, pourrait être retrouvé dans les nouvelles zones de ruissellement créées, plus isolées et donc plus propices aux nidifications, sans que cela ne porterait atteinte aux caractéristiques et à la lisibilité de l'étang.



L'effet miroir et la ligne nette des berges de l'étang - photo CRMS, octobre 2020

Enfin, la Commission demande de rencontrer les remarques suivantes, de détailler les réponses en terme de mises en œuvre et de les soumettre à l'approbation de la DPC :

- les techniques pour le curage de l'étang et leurs mises en œuvres doivent être précisées ;
- le nouveau portail d'accès doit être réalisé selon le modèle des grilles existantes.
- assortir le projet de l'entretien des lieux, comme le pied de l'escalier du Pont Sobieski jonché de déchets.
- l'état sanitaire des arbres à hauteur de la remise à ciel ouvert du Heyselbeek doit encore être déterminé ;
- un plan de chantier déterminant les zones de stockage, le charroi, ... les zones accessibles au public doit être élaboré ;
- la DPC doit être associée au chantier et ce, dès le début des réunions préparatoires.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



Griet MEYFROOTS
Secrétaire adjointe Adjunct-Secretaris



Christian FRISQUE
Président Voorzitter

Envoi numérique en raison de l'épidémie de Covid-19 – une copie papier suivra ultérieurement

c.c. à BUP-DPC: E. Demellenne, J. Vandersmissen, restauration@urban.brussels; SCRMS : C. Vandersmissen, M. Badard; CRMS
BUP-D.U. : C. Defosse; urban_avis.advies@urban.brussels; espacepublic@urban.brussels